

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 27 août 2024, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

**M<sup>MES</sup>** Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière  
Cécile Roussel représentante suppléante de Pointe-Label

**ET**

**MM.** Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité  
Guy Côté représentant de Godbout  
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau  
Victor Hamel représentant de Franquelin  
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau  
Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes  
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes

**Est absente :**

Michelle Martin représentante de Pointe-Label

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 juin 2024  
et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2024

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2024-06 et n° 2024-07 de la Régie ainsi que n° 2024-06 et n° 2024-07 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption des comptes à payer de la carte Mastercard de la Régie de juin et juillet 2024
- 2.3 États des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2024
- 2.4 Autorisation – Retrait de couverture d'assurances des bacs bruns
- 2.5 Autorisation appel d'offres public n° 2024-02 – Transport des matières recyclables
- 2.6 Poste à combler au sein du comité Ressources humaines de la RGMRM
- 2.7 Modifications à la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 2.8 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 24-02 modifiant le Règlement de tarification 23-03

LET

- 2.9 Décompte progressif n° 4 – Aménagement de la plateforme de compostage

**3.0 Informations**

**4.0 Correspondance**

- 4.1 Approbation du gouvernement – Règlement n° 24-01 – Nouveau bâtiment  
– Plateforme de compostage

4.2 Impact de la réglementation fédérale sur la génération de crédits compensatoires

**5.0 Affaires nouvelles**

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 24 septembre 2024

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 24 septembre 2024

**6.0 Période de questions**

**7.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 04.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-72

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-73

#### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 juin 2024 et adoption du procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2024

**Attendu que** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 juin 2024 ainsi que du procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2024;

**Attendu que** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture des procès-verbaux.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 juin 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2024, tels que rédigés et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à les signer.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2024-74

#### 2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2024-06 et n° 2024-07 de la Régie ainsi que n° 2024-06 et n° 2024-07 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter les listes de comptes à payer n° 2024-06 de la Régie d'une somme de **538 456,31 \$** et n° 2024-06 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **0,00 \$ pour un total de 538 456,31 \$** et n° 2024-07 de la Régie d'une somme de **823 637,46 \$** et n° 2024-07 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **6 540,74 \$ pour un total de 830 178,20 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-75

**2.2 Adoption des comptes à payer de la carte Mastercard de la Régie de juin et juillet 2024**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter les comptes à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 485,50 \$** pour juin 2024 et d'une somme totale de **881,77 \$** pour juillet 2024, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-76

**2.3 États des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2024**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'adopter les états des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2024 tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-77

**2.4 Autorisation – Retrait de couverture d'assurances des bacs bruns**

**Attendu que** les bacs bruns dédiés à la collecte des matières organiques étaient entreposés à l'intérieur du centre de transfert depuis leur acquisition;

**Attendu que** la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan avait contracté une assurance pour le remplacement des bacs en cas d'événements majeurs (ex. incendie);

**Attendu que** la livraison porte-à-porte des bacs bruns est en voie d'être complétée.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à demander le retrait de la couverture d'assurances des bacs bruns au montant de 800 000 \$ auprès de la compagnie FQM assurances Inc. à compter du 31 août 2024.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-78

**2.5 Autorisation appel d'offres public n° 2024-02 – Transport des matières recyclables**

**Attendu que** la Régie doit transporter les matières recyclables vers un centre de tri;

**Attendu que** le contrat de transport qui lie la Régie au Groupe Transcol vient à échéance le 31 décembre 2024;

**Attendu que** dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, la collecte et le transport sont encadrés par l'organisme de gestion désigné, soit Éco Entreprise Québec (ÉEQ);

**Attendu que** les coûts de contrat liés au transport des matières recyclables seront remboursés trimestriellement à la RGMRM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**Attendu que** les centres de tri cibles pour les matières recyclables sont ceux de Lévis et Saguenay;

**Attendu que** les clauses particulières du contrat, telle que la durée, seront déterminées par EEQ;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à publier l'appel d'offres public n° 2024-02 pour le transport des matières recyclables vers un centre de tri.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-79

**2.6 Poste à combler au sein du comité Ressources humaines de la RGMRM**

**Attendu qu'**à la suite du décès de la mairesse et représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Mme Michelle Martin, il y a lieu de combler le poste qu'elle occupait au sein du comité Ressources humaines de la RGMRM;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu de nommer Victor Hamel, au sein du comité Ressources humaines de la RGMRM.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-80

**2.7 Modifications à la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail**

**Attendu que** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**Attendu que** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**Attendu que** la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (ci-après : la « Régie ») a adopté une telle politique le 19 février 2019 (résolution n° 2019-20), soit la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes, ainsi qu'une modification subséquente effectuée le 28 novembre 2023 (résolution n° 2023-113), soit la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et qu'une nouvelle mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

**Attendu que** la Régie s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**Attendu que** la Régie ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**Attendu qu'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir le maintien d'un milieu de travail sain.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Cécile Roussel, il est unanimement résolu que la Régie abroge la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ayant été adoptée le 19 février 2019 (résolution n° 2019-20) ainsi que les modifications subséquentes y ayant été apportées le 28 novembre 2023 (résolution n° 2023-113), et qu'elle adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail*.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-81

**2.8 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 24-02 modifiant le Règlement de tarification 23-03**

Il est, par la présente, donné avis de motion par le représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 24-02 modifiant le Règlement de tarification 23-03 pour les services rendus de l'année 2024.

Le projet de Règlement n° 24-02 modifiant le Règlement de tarification 23-03 est déposé au conseil.

**Approuvé séance tenante.**

**LET**

Rés. 2024-82

**2.9 Décompte progressif n° 4 – Aménagement de la plateforme de compostage**

**Attendu que** FNX Innov a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 4;

**Attendu que** FNX Innov recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 4 émis le 21 août 2024.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 4, au montant de 321 848,85 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., incluant les taxes applicables.

**Approuvé séance tenante.**

**3.0 INFORMATIONS**

**4.0 CORRESPONDANCE**

**4.1 Approbation du gouvernement – Règlement n° 24-01 – Nouveau bâtiment – Plateforme de compostage**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous informe que le Règlement 24-01 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, modifiant le Règlement 12-03, a été approuvé conformément à la loi pour un emprunt additionnel de 1 787 007 \$.

**4.1 Impact de la réglementation fédérale sur la génération de crédits compensatoires**

Terreau biogaz nous a fait parvenir de la correspondance concernant le Projet de Règlement fédéral sur la réduction des rejets de méthane (secteur des déchets) et l'impact sur la génération de crédits compensatoires.

**5.0 AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 24 septembre 2024 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 24 septembre 2024 à 11 h.

**6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 Monsieur Rosaire Jean et sa dame, citoyens de Godbout sont présents. M. Jean nous fait part de son argumentaire au sujet de la valorisation des matières apportées à l'écocentre satellite de Godbout par les citoyens.

6.2 Monsieur Dany Bérubé, citoyen de Baie-Comeau est présent.

**7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 39.

Rés. 2024-83



**Julien Normand**  
Président

**Isabelle Giasson, directrice générale**  
et greffière-trésorière